

N°2
JANVIER 2010

EDITO

Le comité de rédaction
vous présente ses
meilleurs vœux pour
l'année 2010.



Tél/fax : 03 29 66 86 97
dommartin-aux-bois@wanadoo.fr

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Je saisis l'occasion de l'édition de ce bulletin communal pour vous adresser, en mon nom et celui du Conseil Municipal mes bons vœux pour cette nouvelle année, qu'elle soit pour tous meilleure que la précédente, je pense en particulier à ceux qui souffrent de la maladie, de la crise, que ce soit par le manque de travail ou de problèmes financiers, et plus généralement, tous ceux qui aspirent à une vie meilleure.

Je profite de cette opportunité pour vous faire un compte rendu des activités et de la vie de notre commune en 2009.

Le Conseil Municipal a décidé de répondre à l'appel du gouvernement pour soutenir l'économie. Il s'est donc engagé à réaliser sur 2009 des travaux pour une somme supérieure d'au moins un euro à la moyenne de ces dépenses constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007. En contrepartie, l'Etat reverse le Fonds de Compensation de la tva, l'année suivant l'investissement au lieu de deux ans plus tard. Pour cela ont été programmés des travaux de voirie, de rénovation de bâtiments et de petit patrimoine, de mise aux normes du chauffage de l'église, et de travaux forestiers.

Pour la voirie, outre le programme 2008 qui n'avait pas été réalisé faute de temps et qui concernait les Vc 6, 7 et 11, de la limite avec Girancourt à l'entrée de Barbonfoing et le chemin des Champs Montants (qui accède à la ferme Jusieux), il a été ajouté le renforcement du Vc 8 sur la partie restante entre Argémont et Thiélouse, ainsi qu'une partie de la rue du Haut Bout. Ces travaux ont débuté le 7 décembre 2009, dans de bonnes conditions pour la saison. On peut maintenant aller à Girancourt ou à Thiélouse sans avoir à slalomer entre les nids de poules. Quant à la traversée de Barbonfoing, elle est nettement améliorée. Le carrefour dont l'étroitesse inquiétait les usagers, et plus particulièrement ceux qui utilisent du gros matériel, a été élargi par la création d'une poutre de rive qui a amélioré l'entrée du village. La collecte des eaux pluviales a également été modifiée dans ce carrefour. Ce sont presque 1000 tonnes d'entrobé qui ont été posées. D'un coût global de 113 721,43 € ttc, ces travaux seront subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 35% pour le programme 2008 et 30% pour celui de 2009.

En 2008, le Conseil Municipal avait pris l'engagement de mettre aux normes en vigueur le chauffage de l'église, on a, pour cela, fait réaliser un contrôle par une société spécialisée dont le rapport nous a servi pour faire une consultation d'entreprises et connaître les travaux nécessaires à réaliser. Ils ont commencé début décembre par la pose d'une ventilation mécanique au plafond pour évacuer l'air vicié, du percement des murs à l'embase pour entrer de l'air frais, et s'achèvera par la protection des conduites de gaz et le déplacement des radiateurs pour un total de 8 171,07 € ttc.

La foudre a endommagé par deux fois le système de commande des cloches et de l'horloge, le 25 mars et le 26 juin, ainsi que le chauffage en juin. Les réparations de mars s'élèvent à 3 342,82 € ttc, remboursées par l'assurance à hauteur de 954,69 €, vétusté et franchise déduites, la remise en état du dommage de juin est estimée à 3 042,62 € ttc, auquel il faut ajouter 1 027,24 €

ttc pour la réparation du chauffage et pour lesquels nous avons retouché 2 948,22 € de l'assurance.

Nous avons dû aussi faire réparer les battants des trois cloches pour une somme de 1 018,82 € ttc.

Nous allons être contraints de faire installer un parafoudre pour protéger à l'avenir ces appareils et être en conformité avec les normes en vigueur, l'estimation est d'environ 2 000,00 €.

Les réparations de l'église (cloches, horloge et chauffage) ont donc coûté la somme de 16 602,57 € ttc sur laquelle nous avons touché 3 902,91 € de remboursement, soit 12 699,66 € à la charge de la commune, ce à quoi il faudra ajouter 2 000,00 € de parafoudre en 2010, ainsi que le coût du gaz pour le chauffage et celui de l'électricité.

Le dossier de demande d'aide de l'État n'a pas été accepté, bien que recevable, un seul dossier étant admis par an. On pourra le représenter en 2010.

Ces travaux n'étaient pas tous prévus au budget 2009, mais nécessaires, on a donc dû s'adapter afin de rendre ce bâtiment, qui fait partie du patrimoine communal, le plus fonctionnel et le plus sécurisé possible.

Le Conseil Municipal a également décidé de s'inscrire dans une démarche de développement durable en programmant des travaux d'isolation de la salle polyvalente. On a donc fait remplacer les fenêtres et les portes, isoler les murs et les habiller en placoplâtre, toile de verre et peinture. Pour compléter, nous l'avons équipée d'un matériel de conférence posée par les élus par mesure d'économie. Le coût de cette amélioration est de 16 433,08 € ttc, pour laquelle le Conseil Général nous a accordé une subvention de 30% sur 12 888,00 € ht, soit 3 866,00 €.

Nous avons également entrepris de réhabiliter le logement communal au 3 rue Croix Didière, les travaux ont commencé fin novembre et devraient se terminer au printemps. Là aussi, des critères d'économie d'énergie et de développement durable ont été définis. Tout d'abord, nous avons commandé une étude de diagnostic de performance énergétique de l'existant avant travaux, nous nous sommes engagés auprès de l'État, dans le cadre de l'aide qu'il nous accorde, à une réduction de 20% de cette consommation, à utiliser de la laine de roche plutôt que la laine de verre, à installer une Vmc double flux pour limiter le rejet de chaleur avec l'air vicié et à choisir le chauffage électrique (écologique). Le coût de cette réhabilitation est estimé à 64 222,00 € Ht, 67 753,95 € ttc, l'État nous a accordé une subvention de 38,10 % sur le ht, soit 24 468,58 € et le Conseil Régional nous versera la somme de 11 400,00 €.

Il est également programmé la réhabilitation des abris bus dont les couvertures ont beaucoup souffert, ainsi que le toit de la fontaine couverte d'Agémont, pour un total de 5 000,00 €, subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Général. Ces travaux ont été confiés à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui participe à la réinsertion de jeunes en difficulté. Nous envisageons, en concertation avec les élus de Girancourt, en 2010 de créer un nouvel abri bus commun aux deux communes à la gare.

Pour ce qui est de la forêt, nous avons décidé, en concertation avec les élus de Girancourt et sur proposition de notre agent forestier Monsieur Leclere, d'entreprendre des travaux de mise aux normes modernes de la route forestière de Barbonfoing, appelée également tranchée mitoyenne d'Agémont, avec création d'une place de dépôt et d'une place de retournement pour une somme de 15 240,00 € ht, subventionnés à part égale par l'État et l'Europe à hauteur de

70%, parce que le projet concerne deux communes, les 30% restants sont répartis de la façon suivante : 55,66% à la charge de Dommartin aux Bois et 44,34% à Girancourt.

Nous avons retenu également de la proposition de notre agent forestier, la création d'une route forestière et piste de débarquement de 90 mètres, au Rayeux (Agémont), pour un total de 6 755,25 € ht subventionnée toujours par l'Etat et l'Europe, mais à 40%.

Nous avons profité de la présence des entreprises pour réparer le chemin de l'entrée de Sélour sur 110 mètres pour 2 365,69 € ttc.

Notre agent forestier, nous avait proposé d'autres travaux sur les chemins forestiers, le Conseil Municipal, compte tenu des faibles recettes de la forêt, a décidé de les différer.

Le logement du rez-de-chaussée de l'ancienne école d'Adoncourt nécessite quelques travaux avant d'être reloué, ils seront réalisés par les employés communaux début 2010. Cette opération est estimée entre 3 000,00 et 5 000,00 €.

Les travaux d'entretien routier ont été, en grande partie, réalisés par les élus. Nous avons entre autres, réparé la conduite d'évacuation de la rue du Pigeolé, qui s'était effondrée, passé de nombreuses heures à l'entretien des haies au lamier d'élagage.

Nous envisageons de semer des jachères fleuries avec plantes mellifères là où cela sera possible dans nos villages pour pallier la disparition des abeilles, de repiquer des haies pour compenser celles qui disparaissent sur le domaine privé, afin de limiter le ruissellement, favoriser l'alimentation des nappes phréatiques par infiltration et lutter contre les inondations. Pour cela, un groupe de stagiaires de l'école d'horticulture de Roville aux Chênes réalisera une étude de terrain pour nous conseiller sur les essences à planter. L'épandage de désherbant sera diminué par l'utilisation d'un désherbeur thermique.

Les études nécessaires au projet d'assainissement sont maintenant terminées. Notre commune étant située sur la ligne de partage des eaux, on est passé de l'agence Rhin-Meuse à l'agence Rhône-Méditerranée-Corse le 1^{er} janvier 2008, cette dernière nous avait demandé une étude complémentaire d'incidence de nos rejets sur le milieu naturel, commandée début 2008, les résultats ne nous sont parvenus qu'en novembre 2009. Nous avons programmé une réunion en février 2010 avec tous les intervenants pour définir la suite à donner.

Pour ce qui est du fonctionnement au quotidien, Karine Riondy a été embauchée par la commune de Girancourt en concertation avec les élus de Dommartin aux Bois en contrat Cae pour une durée de 26 heures par semaine, réparties à raison de 16 heures pour Girancourt et, par convention de mise à disposition, 10 heures pour Dommartin aux Bois. Habitante de notre commune, les parents d'élèves du primaire la connaissent parce qu'elle accompagne les élèves de maternelle dans le bus de ramassage scolaire ce qui correspond à 6 heures par semaine, pour les 4 heures restantes, elle aide Cindy en secrétariat. Elles ont réorganisé le classement des documents de la mairie. Karine a également désherbé le cimetière avant la Jousaint, passé en lasure les plinthes et peint les portes de la salle polyvalente.

Un nouvel employé communal chargé de l'entretien sera embauché en février en contrat aidé. Le Conseil Municipal a retenu la candidature de Julien Villère, il passe actuellement le permis poids lourd, payé par l'Anpe. Il remplacera Guy Bailleux dont nous avons dû nous séparer.

La réforme de la taxe professionnelle nous inquiète un peu, car si on nous maintient l'équivalent de revenus et compensations sur 2010, qu'en sera-t-il les années suivantes ?

Le projet de réforme des collectivités territoriales ne nous rassure pas non plus. L'incitation au regroupement des communes en communes nouvelles par les avantages financiers ou sur initiative du Préfet cacherait-elle la volonté de faire disparaître les petites communes ? Le Conseil Municipal s'est positionné en novembre pour le maintien des communes rurales comme cellules de base de démocratie et de proximité favorisant efficacité et réactivité, considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir vecteur de leur disparition, mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et rester un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul. L'obligation de regroupement sur décision du préfet en communautés de communes d'au moins 5000 habitants conduira nécessairement à réunir des communes rurales avec des communes urbaines ou périurbaines, qui n'ont pas les mêmes attentes et les mêmes besoins, ce qui risque de créer des communautés à problèmes, comme nous le vivons dans la nôtre.

Je saisis cette occasion pour remercier toutes celles et ceux qui participent à la vie de notre commune, le Comité des Fêtes, le Club de la Mirabelle, le Ccas, les chasseurs, les pompiers, les animatrices du club informatique et de la bibliothèque, mais aussi les conseillers municipaux.

Je ne manquerai pas d'évoquer tous ces sujets à l'occasion des vœux du Conseil Municipal à la population le samedi 23 janvier 2010 à 18 heures à la salle polyvalente, auxquels vous êtes toutes et tous invités.

Patrick Rambaut

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Les élus :

Patrick RAMBAUT, Maire de la commune
Christophe BREGEOT, 1^{er} Adjoint
Raymond LEROY, 2^{ème} Adjoint
Catherine FARINEZ, 3^{ème} Adjointe
Vincent BAYARD, Conseiller municipal
Thierry BRINGOUT, Conseiller municipal
Daniel CADORE, Conseiller municipal
Edith CHARLES, Conseillère municipale
Arnaud COLIN, Conseiller municipal
Ghyslaine DIDELOT, Conseillère municipale
Marie-Paule LEPROVOST, Conseillère municipale

Les employés municipaux :

Cindy FINOT, adjoint administratif
Annick DURIN, agent technique
Karine RIONDY, accompagnement bus scolaire, secrétariat et travaux d'entretien
Julien VILLIERE, agent technique

ETAT CIVIL

❖ NAISSANCES :

- Maëlys née le 04/01/2009 de FRANCOIS Christian et MAURICE Emmanuelle à Dommartin ;
- Antoine né le 13/01/2009 de MONCOZET Daniel et GOMES Nadège à Agémont ;
- Kylan né le 25/04/2009 de MOLARD Gaël et DURUPT Amandine à Adoncourt ;
- Lucas né le 24/05/2009 de MERLI Nicolas et VERITE Stéphanie à Adoncourt ;
- Eléa née le 12/06/2009 de GARCIA Frédéric et MARTINI Carole à Agémont ;
- Mathis né le 16/10/2009 de FOMBARON Ghyslain et MANGIN Magali à Agémont ;
- Valentine née le 20/10/2009 de BOITEUX Alexandre et GEORGES Sophie à Adoncourt ;
- Gaspard né le 01/12/2009 de COLIN Arnaud et GALINAT Nathalie à Adoncourt.

❖ DÉCÈS :

- FARINEZ Adrien, décédé le 11/03/2009 ;
- GROSJEAN Gilbert, décédé le 14/07/2009 ;
- MICHEL Gisèle née CHARLES, décédée le 23/11/2009.

Et 1 mariage et 1 baptême républicain.

INFOS DIVERSES

Dommartin aux Bois a vu sa population augmenter de 4% passant de 384 (au 1^{er} Janvier 2009) à 399 habitants (au 1^{er} Janvier 2010).

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions ses administrés, la commune a investi dans du mobilier affecté à la mairie.



De plus, un nouveau véhicule équipe désormais les services techniques de la commune.



École :

À la rentrée 2009, les élèves de notre commune ont découvert de nouveaux bâtiments scolaires. L'extension a permis la création de deux nouvelles classes accueillant des élèves de maternelle et de cours préparatoire.

De plus, l'école de Girancourt a été dotée du T.B.I. (tableau blanc interactif), qui est un outil informatique au service de la pédagogie. Il consiste en l'utilisation d'un tableau de bonne dimension, fonctionnant comme un écran d'ordinateur, permettant aux élèves d'agir directement sur ce dernier.

Il est accompagné de treize ordinateurs portables.

L'organisation actuelle compte maintenant 6 classes, réparties ainsi :

Classes	Effectif total	Dont enfants de Dommartin aux bois
Petite Section/Moyenne section	29	7+2
Moyenne section/ Grande section	29	4+6
Grande section/CP	25	2+9
CE 1	15	3
CE 2	23	7
CM 1 / CM 2	27	5+7
Total	148	52

Nos enfants profitent de toutes les infrastructures scolaires et périscolaires : mairie, cantine et garderie de 7h30 à 18h30.

Un nouvel artisan vient de s'installer sur la commune et propose ses services dans les domaines de la serrurerie, ferronnerie...



Franck EURIAT
5, Rue croix Didière
Tel/fax : 03 29 66 89 69
Portable : 06 71 46 18 03

LES ACTIONS DU CCAS CETTE ANNÉE

~~~~~

Tout d'abord et ceci afin que chaque catégorie d'âge de la population soit concernée, il a été décidé lors d'une réunion des membres du CCAS que celui-ci prendrait à sa charge, à 50% le montant des vignettes de bus des lycées de l'année scolaire, soit environ 30€ /élève et ce pour 22 élèves.

Il a également été décidé de célébrer la Fête des Mères avec les nouvelles mamans de l'année, petite réception avec remise d'un bouquet de fleurs.

Comme l'année passée, une vente d'œillets a eu lieu à l'occasion de la Fête des Mères : une dizaine de bouquets de plus qu'en 2008 ont été vendus, soit environ 70 bouquets au profit de l'ADMR.

Un après midi nature, le 26 septembre dernier a également été organisé cette année sur :

- la sauvegarde des abeilles avec un film support et l'intervention d'un Apiculteur.
- la présentation des Jardins De Cocagne de Thaon-les-Vosges, conseils écologiques de jardinage, composition d'un composte, présentation d'anciens légumes qui reviennent à la mode topinambours, panés, choux raves...

Une trentaine de personnes était réunie, tous à l'affût de bons conseils et cet après midi se terminait par la dégustation de jus de pomme bio.

Le repas du CCAS clôtura les activités de cette année, il a eu lieu le dimanche 13 décembre à la salle polyvalente de Dommartin aux Bois ; le restaurant le Chariot de Sanchey avait été retenu pour la préparation de ce repas.

L'animation était assurée par Monsieur ANTOINE de Les Forges qui, avec son accordéon, permit à chacun de se remémorer et fredonner de bons vieux tubes indémodables.

Un colis a été confectionné et sera remis aux personnes qui, pour des raisons de maladie ou de handicap n'ont pas pu participer à cette journée.

Le Pédicure se tient toujours à la disposition des personnes qui le désirent moyennant la somme de 20 €. Il intervient tous les deux mois, les dates et heures sont affichées à la salle polyvalente ou prenez contact avec Edith Charles au 03.29.66.90.93.



# Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière

## Des compétences structurantes au programme

La ZAE est inaugurée...



L'extension de la Zone d'Activités Les Forges/Uxegney a été officiellement inaugurée le 17 octobre 2009.

Cet aménagement contribuant au dynamisme et à l'activité de notre territoire représente un investissement à hauteur de 946 000 € HT.

Ce projet a été largement soutenu par le Conseil Général des Vosges (306 000 €), l'Etat (182 000 €) et le Conseil Régional de Lorraine (102 000 €).

Les nouvelles entreprises y sont en cours d'installation.

Bienvenue à FG Construction, la Métallerie Martin, et la Grande Quincaillerie Forgeronne ! Le groupe Honoré prévoit aussi le développement d'un pôle d'ingénierie à moyen terme. Les entreprises Com-Unik, et Valdenaire TP sont quand à elles déjà bien installées.

Souhaitons leur à tous pleine réussite !



...Et le projet d'aménagement de Bouzey se profile !

Bouzey, c'est un cadre exceptionnel à mettre en valeur pour un rayonnement bien au-delà de notre intercommunalité.



Une étude de faisabilité, terminée au 1<sup>er</sup> semestre 2009, a permis à l'ensemble des élus communautaires de se prononcer sur les aménagements à venir. Le 22 juin, le Conseil a décidé d'aménager le sentier du tour du lac de Bouzey tout en préservant la qualité environnementale du site pour un investissement estimé à 1 400 000 € HT.

Un cheminement est prévu autour du plan d'eau dans la continuité du sentier réalisé en 2001.

Un parcours pédagogique permettra de découvrir les différentes facettes du site (faune, flore, forêt lacustre...). Les travaux pourraient commencer à l'automne 2010.

Dans un souci de maîtrise de la fiscalité, ce choix d'investissement prioritaire mobilisera les finances de 2010 et 2011, voir au-delà.

Ce projet structurant permet d'illustrer, s'il en était besoin, l'une des raisons d'être de notre Communauté de Communes.

Un site Internet relooké pour plus de proximité : [www.cc-olima-aviere.fr](http://www.cc-olima-aviere.fr)

Je vous invite à visiter le nouveau site de la Communauté ! Nous l'avons envisagé comme un véritable outil de communication et d'échanges : des pages sont dédiées aux entreprises et aux associations. Vous y retrouverez toutes les informations utiles de la Communauté, comme par exemple la Carte Olima Pass, l'étang de la Comtesse, l'entretien des différents sites communautaires ou les réalisations dans chaque commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2010 !

Yannick VILLEMIN

Président de la Communauté de Communes

*Chantraine - Chaumousey - Darnieulles - Domèvre-sur-Avière*

*Dommartin-aux-Bois - Fomerey - Girancourt*

*Les Forges - Renauvoîd - Sanchey - Uxegney*

# Maison de l'Emploi et des Services Publics

*Espace informatique  
tout public  
entièrement gratuit*

du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
*Vous êtes à la recherche d'un emploi ?*

*Vous souhaitez vous renseigner  
sur vos démarches administratives ?*

*Alors, venez vite découvrir les services de la Maison de l'Emploi.*

## *Quels services ?*

### **EMPLOI**

Un espace informatique est à votre disposition gratuitement pour faciliter vos démarches de recherche. Une animatrice est là pour vous accueillir, vous informer et vous guider dans vos recherches d'emploi, de formation ou de création d'entreprise. Des ateliers vous sont proposés afin de faciliter vos recherches (découverte de l'outil informatique, élaboration de votre CV et de votre lettre de motivation, découverte du site pole-emploi.fr, création de sa boîte aux lettres électronique et de son espace emploi, actualisation mensuelle, initiation au traitement de texte...)

### **CPAM**

L'animatrice peut vous renseigner sur la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, vous faire découvrir le site ameli.fr, vous aider à créer votre compte ameli et dialoguer en direct, par le biais de visio-conférence avec le personnel de l'Assurance Maladie.

## *Quels avantages ?*

- Etre accompagné et suivi par un animateur.
- Avoir une personne à proximité pour faire le lien avec les partenaires (Pôle Emploi, Mission locale...).
- Avoir des réponses rapides à vos questions.



**Elodie CHONAVEL**  
vous accueille  
**Le mercredi, jeudi  
et vendredi**  
**de 08h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00**  
  
**250 Rue de l'Eglise  
88390 GIRANCOURT  
Tél : 03 29 36 15 47**



# Propriétaires de terrains en bordure de rivières

Communes de DOMMARTIN AUX BOIS, GORHEY,  
DAMAS ET BETTEGNEY, BOCQUEGNEY,  
HENNECOURT, MADONNE ET LAMEREY, DOMPAIRE.

La Communauté de Communes a fait réaliser en 2007 un diagnostic de l'état de la Gitte et de ses principaux affluents. Ce travail a permis de mettre en évidence des dysfonctionnements du cours d'eau et des berges : embâcles, arbres morts ou menaçant de tomber dans la rivière, secteur soumis à une forte érosion, accumulation de débris, etc...

Une liste de travaux a été établie pour remédier à ces problèmes. Elle doit être validée par une reconnaissance de terrain.

Le technicien de la Chambre d'Agriculture, chargé du projet, Xavier BOULANGE, parcourra les bords de rivières, à compter de la mi-novembre. Il sera amené à traverser parcs, champs, mais également quelques jardins. Il est missionné par la Communauté de Communes.

Ce parcours de terrain est indispensable pour appréhender le fonctionnement général du cours d'eau et valider les propositions d'actions et de travaux.

Une réunion publique d'information et d'échange sera organisée, par commune, avec les riverains de bords de rivière, après cette phase de repérage.

Contact Communauté de Communes : Marie DESBARBIEUX  
Agent de Développement Local. 03.29.36.69.99.

Parole aux associations

## ***Le Comité des Fêtes***

L'année 2009 a été marquée par plusieurs changements pour le comité des fêtes de votre commune.

D'une part, le bureau fut de nouveau au complet en accueillant au total 11 membres. Nous n'oublions pas de citer également, et remercier vivement, les nombreux bénévoles qui n'ont pas eu peur de relever leurs manches à de nombreuses occasions et ce tout au long de l'année.

D'autre part, de nouvelles animations ont vu le jour comme *le rallye à la découverte de Dommartin aux bois*, ou encore *la course de caisses à savon*, et le *spectacle de la Saint Nicolas*. Vous pouvez aussi, et ce depuis mars, vous tenir informé(e)s des actualités du comité des fêtes en consultant notre blog sur internet à l'adresse suivante :

<http://dommartinois-en-fete.space-blogs.com/>.



Nous tenons, à cette occasion, à vous remercier de votre confiance car vous nous avez montré votre enthousiasme en participant aux festivités proposées sur chaque hameau.

Le Comité des Fêtes vous réserve encore plein de surprises pour cette année 2010. Venez nous rejoindre et découvrir le calendrier lors de l'assemblée générale organisée le 05 février prochain à 20h30, à la salle polyvalente.

Tous nos vœux pour 2010,  
Festivement.  
Les membres du Comité des Fêtes.

## ***Club de la mirabelle***

### **VINGT CINQ ANS ET TOUJOURS AUSSI DYNAMIQUE**

L'année 2009 a marqué le Club de la Mirabelle. Ce fut celle de son 25<sup>e</sup> anniversaire. Un quart de siècle d'activités toujours soutenues, de moment de tristesse avec la disparition de nombreux membres au fil des ans, de joie à l'arrivée de nouveaux retraités.

Quatre présidents se sont succédé durant cette période : Marcel Marulier, Madeleine Tachet, Louis Aubert et Bernard Dupoirieux.

C'est le 1<sup>er</sup> juin 1984 que fut créée cette association, afin de réunir toutes les personnes âgées et retraitées de la commune, pour resserrer leurs liens en participant à des jeux et activités diverses. Le 14 juin, le Journal Officiel entérinait la création de l'association.

Marcel Marulier en fut le premier président. Les autres membres composant le bureau étaient : Germaine Saunier, vice présidente, Madeleine Tachet, secrétaire, Suzanne Saunier, secrétaire adjointe, Marcelle Tachet, trésorière et Marie Bassot, trésorière adjointe.

Les activités étaient diverses : belote, jeu de dames, de nain jaune, mais souvent les dames d'un certain âge crochetaient, brodaient, peignaient sur soie, ce qui permettait de prévoir une exposition vente des travaux réalisés.

Puis vinrent les concours de belote avec les clubs de Harsault, La Haye, Charmois l'Orgueilleux, occasion de compétitions annuelles amicales, ainsi que les participations aux fêtes de l'amitié départementales des aînés ruraux, avec la création de costumes et saynètes présentées au public présent.

Lotos, concours de belote et de tarots, voyages, dont un des plus marquants fut celui au Puy du Fou en septembre 2008, vinrent étoffer le panel des activités.

Tout cela méritait bien que le 25<sup>e</sup> anniversaire fût célébré avec éclat.

C'est d'une conversation avec le président délégué départemental des aînés ruraux, Maurice Gérard, que vint l'idée de remettre au premier président du Club, la médaille des 25 ans. Occasion propice pour honorer également d'autres dévoués et fidèles serviteurs du Club : Madeleine Tachet, deuxième présidente, de 1987 au 2 octobre 1997, Josette Claudé, trésorière, 19 ans durant jusqu'au 5 octobre 2006 et enfin Simone Larose, animatrice efficace, veillant à la bonne organisation et au service sans faille lors des repas et réunions du Club.

Maurice Gérard remit sa médaille à Marcel Marulier, très ému. Il distinguait ensuite les trois autres récipiendaires en leur attribuant un diplôme, reconnaissance de leur travail toujours bien fait et désintéressé



Le président Bernard Dupoirieux recevait à son tour un diplôme d'honneur à l'intention du Club, pour souligner le dynamisme de celui-ci.

Le repas se déroulait dans une ambiance très chaleureuse, entretenue par deux artistes talentueux, Bibi Milesi et Allan.

Le jeudi 4 juin, jalon d'un parcours très accompli, restera dans les mémoires pour tout ce qu'il représente de souvenirs, de liens chaleureux et d'animations au sein de la commune.



Maurice Gérard et les récipiendaires

## UNE HISTOIRE DE L'HISTOIRE LOCALE

En 1892, le Conseil Municipal de Dommartin aux Bois fut contraint de trouver un nouvel emplacement pour le cimetière, l'existant, situé autour de l'église étant saturé. Cette réflexion aurait dû se faire dans la sérénité. Or, elle donna lieu à des frictions semblables à celles que Gabriel Chevallier immortalisa plus tard sous le vocable de Clochemerle.

J'ai imaginé comment un correspondant de presse aurait couvert l'évènement, si tel avait été le cas, et je le rapporte ainsi aux lecteurs du bulletin communal.

François Didelot.

\*\*\*\*\*

### **Ce jour là... 19 septembre 1892... Alerte à la pollution !**

C'est une décision couperet qui vient de tomber sur le bureau du Maire Jean Apolinaire Mangeard. Mandaté par le Préfet, le docteur Charles Champy d'Uzemain, dans un rapport en date du 19 septembre sur les nuisances provoquées aux riverains par le cimetière, conclut à la nécessité de trouver un nouveau lieu de sépulture, hors du village, et d'interdire toute inhumation dans l'existant. Et de rendre compte de ses observations réitérées : *Beaucoup plus élevé que les rues environnantes, il est construit de telle façon que les fosses ayant même plus que la profondeur légale se trouvent plus élevées que le sol des rues voisines dont elles ne sont séparées que par un mur trop peu épais, non cimenté et assez défectueux. Quand bien même ce mur serait dans de meilleures conditions, il ne pourrait s'opposer au dégagement fatal de mauvaises odeurs et d'émanations d'autant plus malsaines que la chaleur est plus grande et que les tombes les plus nombreuses et les plus rapprochées sont précisément les mieux exposées au soleil.*

Et le médecin d'ajouter : *par temps de pluie, le sol détrempé du cimetière laisse filtrer dans les rues environnantes des eaux chargées de matières organiques qui gagnent même quelquefois les puits du voisinage et deviennent une source d'infection. L'épidémie si grosse de fièvre typhoïde qui a eu lieu dans cette localité il y a quelques années ne me semble pas avoir eu d'autre origine.*

D'où sa conclusion sur la nécessité de prévoir d'urgence un nouvel emplacement, hors du village, pour le cimetière.

La marge de manœuvre du maire s'avère très étroite, entre le souci de préserver la santé publique, la pression du préfet et l'absence évidente de ressources pour financer l'opération.

### **Ce jour là... 9 octobre 1892... Obstruction à la création d'un nouveau cimetière.**

C'est la stupéfaction après la réunion du conseil municipal du 9 octobre où le point principal à l'ordre du jour portait sur la création d'un nouveau cimetière.

Le maire Jean Apolinaire Mangeard avait fait lecture du rapport du docteur Champy dans lequel étaient soulignées les nuisances provoquées aux riverains par le cimetière et leur incidence sur la santé publique. Se rangeant à l'avis du médecin, il avait proposé au conseil la création d'un nouveau lieu de sépulture. Or, à la surprise générale, seuls les trois conseillers de Dommartin ont donné leur aval au projet, les huit autres, représentant les sections d'Adoncourt et d'Agémont, *tout en reconnaissant que la transformation était bonne*, l'ont repoussée *parce que la commune n'avait pas de fonds*.

Si l'argument est fondé, on comprend difficilement l'attitude des opposants devant une situation dangereuse et leur inertie pour trouver les ressources nécessaires au projet, d'autant que la commune dispose de forêts dans lesquelles pourraient être effectuées des coupes exceptionnelles pour le financer. Ils se sont bien gardés de faire une telle suggestion. Il ne serait toutefois pas surprenant que la réponse soit contenue dans le rapport de Mr. Muller, garde général des forêts à Epinal qui souligne que les sections ont chacune leurs bois propres : la section de Dommartin-Adoncourt, la section d'Agémont, la section de Barbonfoing dont les forêts sont indivises avec celle du Void (section de Girancourt). Et le fin mot de l'histoire pourrait être : ne touchez pas à nos forêts pour faire un nouveau cimetière.

\*\*\*\*\*

### **Ce jour là... 18 décembre 1892... Les élus des sections claquent la porte du conseil.**

C'est un nouveau coup de théâtre qui vient de se produire lors de la séance de conseil municipal du 18 décembre, l'origine en étant ce qu'il convient d'appeler maintenant l'affaire du cimetière. On se rappelle que le 9 octobre, seuls le maire et trois conseillers de Dommartin avaient validé le projet de création d'un nouveau cimetière, les autres élus s'y opposant parce que la commune ne disposait pas des fonds nécessaires.

Or, Jean Apolinaire Mangeard, en ce 18 décembre, faisait lecture d'un courrier du préfet des Vosges dans lequel il apparaît que les huit conseillers protestataires (Ndlr : l'assemblée compte douze élus) ont adressé, à l'insu du maire, une pétition au préfet demandant *d'une part pour la section d'Adoncourt, le remplacement des conduites en bois des fontaines par des conduites en grès, d'autre part pour la section d'Agémont, la couverture des fontaines*.

La réaction du représentant de l'Etat fut instantanée, enjoignant au maire de *convoquer extraordinairement et d'urgence le conseil à l'effet de délibérer tant sur la suite à donner à cette demande que sur la question de translation du cimetière. Vous ferez connaître à cette assemblée qu'à l'avenir je n'autoriserai aucune dépense extraordinaire à Dommartin tant qu'un projet de translation du cimetière n'aura pas été présenté par la municipalité, approuvé par le conseil d'hygiène et que le conseil municipal n'aura pas créé les ressources nécessaires à son exécution. En cas de refus de cette assemblée, vous ne laisserez pas ignorer à vos collègues que je suis décidé à poursuivre d'office l'instruction de cette affaire en vue d'arriver le plus rapidement possible à l'interdiction du cimetière actuel et à la création d'un nouveau lieu de sépulture. Et le préfet de conclure en priant le maire de lui rendre compte le plus tôt possible des résolutions prises par l'assemblée municipale et de lui adresser les avant projets nécessités par les votes intervenus*.

A peine la lecture de ce document avait-elle été faite que 7 protestataires présents se sont levés en disant que, *puisque le conseil n'était plus rien.....* et ils sont partis sans qu'on ait pu leur donner la moindre explication.

Voilà une affaire qui, non seulement empoisonne la vie des riverains mais en fait de même avec celle du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

### **Été 1893... Le dossier du cimetière évolue.**

Après la mémorable séance de conseil du 18 décembre 1892, et malgré l'urgence de la situation, le statu quo s'est maintenu jusqu'à présent sur le projet du nouveau cimetière. La majorité des élus ne vient plus siéger au conseil, seuls quatre irréductibles, les conseillers Tartary, Beaudouin, Renard et le maire Mangeard délibèrent, et pour ce faire, doivent à chaque séance adopter l'article 50 de la loi du 5 avril 1884\*.

Depuis le début du mois de juin, sous la pression de l'administration et des riverains, le dossier semble tout de même évoluer. Jean Apolinaire Mangeard a dû tenir compte d'une injonction du secrétaire général de la Préfecture, Jean Ernest Mirande, qui rapporte *que le Conseil Central d'Hygiène, dans sa séance du 26 mai*

*dernier a exprimé que le cimetière de Dommartin aux Bois est tellement bondé de sépultures, qu'il est impossible d'ouvrir une fosse sans mettre à jour des débris humains. Aussi le rapporteur, après avoir décrit les emplacements proposés se prononce t-il énergiquement pour la fermeture immédiate du cimetière actuel et sa translation dans les plus brefs délais à l'un quelconque des deux premiers terrains présentés. Il exprime le vœu que l'emplacement situé au lieu- dit « le Xatis » soit de préférence aménagé dans le plus bref délai, afin de pouvoir fermer de manière absolue le cimetière actuel....Si des mesures n'ont pas été prises avant le 20 juin pour assurer la translation du cimetière, j'en prononcerai la fermeture et pourvoirai d'office à la dépense de construction du nouveau cimetière.*

Les riverains ont également marqué leur impatience. Les sieurs Farinez, Houillon, Tartary, Didelot, Joseph Vauthier et Chassard ont déposé à la mairie une pétition demandant la création d'un nouveau cimetière. Ils rappellent qu'il y a six ans, 9 cas de fièvre et cinq décès ont été enregistrés.

\* Le rédacteur ne connaît pas la loi du 5 avril 1884 et encore moins son article 50. Il a seulement constaté que lorsque les conseillers n'étaient que quatre en séance plénière, ils y recouraient systématiquement. On peut penser que cet article autorisait à délibérer légalement en cas d'urgence lorsque le quorum n'était pas atteint. Cette procédure était systématiquement consignée dans le cahier des délibérations.

C'est pourquoi en ce mois de juin 1893, les réunions de conseil (si l'on peut dire), à quatre, se sont succédées à un rythme accéléré : le 13 à 8 heures, le 21 où une délibération a enfin validé la translation du cimetière, une troisième, le 25 au cours de laquelle le conseil a prié le conservateur des forêts de bien vouloir accorder des coupes extraordinaires tant sur Dommartin-Adoncourt, qu'Agémont et Barbonfoing pour une somme de 4 000 francs et de les mettre en vente à la fin de l'année.

Enfin le 5 juillet, les conseillers ont retenu l'emplacement préconisé par le Comité d'Hygiène au lieu-dit Maies Jeangand ou le Xatis. Ils ont ensuite voté une somme de 500 francs nécessaires à l'acquisition des terrains, les propriétaires ayant souscrit une promesse de vente.

\*\*\*\*\*

### **Ce jour là... 18 septembre 1893... Le Conseil Municipal achète les terrains destinés au nouveau cimetière.**

Suite à une année de remous, la création d'un nouveau cimetière à Dommartin aux Bois vient de connaître une évolution spectaculaire. Après que le Préfet eût le 5 septembre approuvé la translation de l'ancien cimetière au lieu-dit le Xatis, le Conseil municipal vient de réaliser l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet. Paul Piertot, Jean Nicolas Grosjean et ses enfants ainsi qu'Alfred Vauthier ont cédé à la commune 18 a.39 au total, le montant de la transaction s'élevant à 479,75 Francs.

\*\*\*\*\*

### **Ce jour là... 19 octobre 1893... Le Conseil approuve le rapport des agents forestiers.**

La séance de Conseil du 19 octobre a donné lieu à une surprise. Le conseiller Rouillon est venu enrichir le groupe des quatre qui depuis 10 mois délibèrent opiniâtement sur la création du nouveau cimetière. A l'ordre du jour figurait l'approbation du rapport des agents forestiers tendant à la délivrance d'une coupe extraordinaire pour 1894 afin de financer l'opération. De plus une somme de 200 franc a été votée pour la prise en charge des travaux de repeuplement. On sait également que l'agent voyer général Courtaux travaille actuellement à l'établissement des plans, du descriptif, et du devis du nouveau cimetière, l'ensemble devant être présenté au Conseil prochainement. Il semble que l'on se rapproche d'une issue favorable dans ce dossier qui, depuis un an, engendre dans la commune une agitation fiévreuse.

\*\*\*\*\*

### **Ce jour là... 21 décembre 1893... Le conseil approuve les plans du nouveau cimetière.**

Bien que l'on soit proche de l'épilogue de l'affaire du cimetière, celui-ci suscite toujours autant d'allergies chez les conseillers municipaux. Après l'embellie de la séance du 19 octobre, les délibérants se sont de nouveau retrouvés à quatre pour approuver un élément essentiel du projet : les plans, le descriptif et le devis. Après usage, une fois de plus, de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, les conseillers présents ont examiné le dossier établi le 25 novembre par monsieur Courtaux, agent voyer général à Epinal. Plans et coupes, nature

des matériaux à utiliser et chiffrage des travaux ont été passés au crible par les édiles. Le coût de l'opération se décompose ainsi :

Terrassements et maçonnerie 3 699,40 frs. - acquisition de la porte 450,51 frs. Soit un montant de 4 150,00frs. A cela il convient d'ajouter les honoraires de l'architecte qui s'élèvent à 235,00 frs. Soit une dépense totale de 4835,00 frs. votée par les conseillers présents qui confirment qu'elle sera couverte par la vente des coupes de bois et la première ressource dont pourra disposer le budget communal.

Reste maintenant à lancer l'adjudication, dernière étape de ce long feuilleton qui, outre les effluves nocives, a fait couler beaucoup d'encre.

\*\*\*\*\*

### **Ce jour là ... 11 mars 1894... Les travaux du cimetière adjugés à François Marotel.**

Depuis treize mois, l'article 50 de la loi du 5 avril 1884 supplée les conseillers fantômes de l'assemblée municipale de Dommartin aux Bois. Il en fut encore ainsi lors de la séance de conseil du 11 mars 1894 au cours de la quelle devait être désigné l'adjudicataire des travaux du cimetière. Les fidèles Renard, Tartary, Mangeard et Beaudouin ayant eu à cœur de tenir la barre jusqu'à la fin de cette tempête, il leur revenait l'ultime tâche de désigner l'entreprise attributaire du marché. C'est François Marotel, entrepreneur de travaux publics à Chaumousey, qui ayant consenti un rabais de 10,50% sur le devis établi par monsieur Courtaux s'est vu confier la réalisation du nouveau cimetière de Dommartin aux Bois, le délai d'exécution étant de quatre mois.

Ainsi, les défunts de la commune transférés en un lieu plus calme à l'écart du village, cesseront-ils d'alimenter la polémique, favorisant ainsi un retour progressif à la sérénité

## ***Bibliothèque***

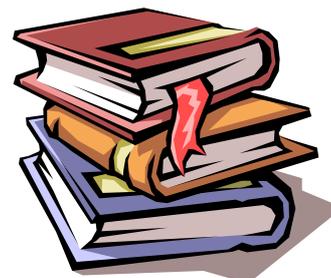
**La bibliothèque est ouverte tous les samedis de 14 à 16 heures,  
y compris pendant les vacances scolaires.**

**Tout est gratuit** : il n'y a pas d'inscription à payer, ni de location de livres.

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer peuvent être servies à domicile. Il suffit qu'elles se fassent connaître.

### **La bibliothèque comprend de nombreux ouvrages :**

- Romans pour adultes, pour adolescents ou pour enfants.
- Romans policiers ou d'espionnage
- Ouvrages de science fiction
- BD pour adolescents ou pour adultes
- Albums pour les enfants, y compris les tous petits (livres cartonnés)
- Documentaires enfants ou adultes dans différents domaines : jardinage, cuisine, histoire y compris histoire locale, civilisations, géographie, bricolage, santé, arts et culture, éducation...



### **Des revues sont également disponibles. La commune a abonné la bibliothèque à trois revues :**

- Rustica
- Cuisine actuelle
- Cheval magazine avec DVD inclus dans l'abonnement.

D'autres revues sont données régulièrement par les lecteurs et peuvent aussi être empruntées.

Nous nous rendons trois fois par an à la **bibliothèque départementale** pour échanger environ 500 ouvrages, selon les demandes de nos lecteurs. Il ne faut donc pas hésiter à nous solliciter par rapport à des auteurs ou des thèmes qui vous intéressent.

Nous acceptons volontiers tous les **dons de livres ou de revues**. Un projet est en cours avec des élèves de terminale Bac Pro « Services en Milieu Rural » du lycée de Harol pour faire des échanges avec d'autres bibliothèques en ce qui concerne les livres que nous avons en double.

**La fréquentation est toujours aussi bonne** et voici les résultats depuis l'ouverture.

| Années | Prêts |
|--------|-------|
| 2002   | 568   |
| 2003   | 703   |
| 2004   | 902   |
| 2005   | 1279  |
| 2006   | 1475  |
| 2007   | 1270  |
| 2008   | 1378  |
| 2009   | 1673  |

**Une première animation** a eu lieu cette année le 19 décembre sous forme de dédicaces du livre de Madame Poulet-Rambaut : « L'affaire Rex ». Nous espérons que d'autres animations pourront être mises en place : si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous les soumettre.

**Si le jour et les horaires proposés** ne vous conviennent pas, faites le savoir à la mairie et nous réfléchirons à la possibilité d'ouvrir la bibliothèque à d'autres moments

## ***Club informatique***

Quel rapport entre une clémentine, le botrytis, le fort d'Uxegney, le Puy du Fou et St-Jacques de Compostelle?

En apparence, aucun ! Mais en creusant un peu du côté du ClubInfo, ce sont des sujets d'illustration des leçons. Sur traitement de texte : la clémentine et l'insertion des images dans un document, le botrytis et les tableaux, le Puy du Fou et les listes. Pour les amateurs de diaporamas, les photographies prises au fort d'Uxegney et sur le chemin de St-Jacques de Compostelle ont été intégrées dans une présentation avec la bande sonore ad hoc.

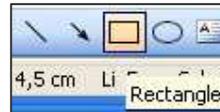
Tout comme les années précédentes, le principe est que chaque élève travaille sur des sujets qui l'intéressent : jardinage, nature, travail manuel, cuisine, actualité ou encore histoire locale.

Une fiche est alors réalisée pour chacun. Elle va lui permettre de se débrouiller si l'animatrice est occupée avec un autre élève et de reproduire l'opération chez soi.

## Leçon 33 : Créer une carte de visite

Il sera possible de réaliser 10 cartes par feuille imprimée. La carte sera réalisée uniquement avec des objets de dessin (textes, images, ..). *NB* : quand ces objets sont sélectionnés (1 clic dessus), ils seront encadrés par des poignées blanches.

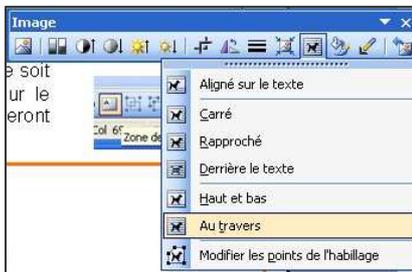
### 1-Tracer un rectangle de la dimension voulue:



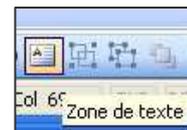
Double-clic sur le rectangle et choix de la taille :



**2-Insérer une image** (définir : Habillage : Au travers pour qu'elle soit avec les poignées blanches au dessus du texte). La redimensionner et la positionner sur le rectangle correspondant à la carte, à l'endroit choisi.



**3-Placer les zones de texte** (elles seront automatiquement avec des poignées blanches) :



**4-Améliorer l'esthétique** de la carte selon votre goût en mettant des couleurs au texte et en supprimant la couleur de la bordure des zones de texte, ...



## Union des chasseurs

### Siège social : chez le président

Monsieur Alain CHONAVEL  
5, rue du poète Agémont  
88390 DOMMARTIN AUX BOIS

Président : Alain CHONAVEL

Vice président : André DAGNEAUX

Secrétaire - trésorier : Jean-Paul PIERRE    Membres : Aurélie CHONAVEL  
Bernard DURUPT



L'Union des Chasseurs a été créée le **07 juillet 1923** soit déjà plus de 86 ans.

Elle est composée à ce jour de 15 sociétaires dont 1 femme et notre doyen de la société, Georges PETITPOISSON qui affiche plus de 60 validations de permis de chasse.

L'association de chasse a réalisé une belle saison 2008/2009 au niveau de son plan de chasse qui s'est déroulé dans de très bonnes conditions de sécurité et dans une bonne convivialité.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue au printemps en présence de Monsieur le Maire, Patrick RAMBAUT.

Comme tous les ans, l'association a organisé son repas de fin de saison dans la bonne humeur à la ferme auberge de MELOMENIL.

Elle a innové cette année en organisant le 14 Juin, une journée détente de pêche à la truite dans l'étang de DOMMARTIN AUX BOIS, avec un barbecue géant.

En collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs et les exploitants agricoles demandeurs, une nouvelle tâche de protection des cultures a été confiée à l'association.

Cette protection a porté sur l'entourage de plus de 40 hectares de culture de maïs en clôture électrique afin de limiter les dégâts causés par les sangliers.

Cette opération qui a nécessité un entretien de désherbage a pu être menée à bien avec une bonne participation des chasseurs de l'association.

La mobilisation importante de volontaires passionnés face à une prolifération importante de certaines espèces qui causent des dégâts avec pour conséquences des coûts financiers importants conduit à s'interroger ;

Certes le mode et la gestion de **LA CHASSE** ont fortement évolué ces dernières années mais qui est responsable ? :

Le gestionnaire du territoire qui a modifié la surface et les espèces forestières ainsi que les infrastructures routières , le chasseur, le gibier, l'exploitant agricole ou forestier qui doit produire toujours plus par souci de rentabilité ou alors tout simplement l'être humain qui est toujours à la recherche de modernisation ?.

Vaste question.

Heureusement la chasse reste pour nous une passion et des journées de détente entre amis et si vous souhaitez rejoindre notre équipe ou acquérir du gibier, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Le Président

## *Association Sainte Fleur de l'Avière*

Billet d'Isidore

26 septembre 2009. Depuis l'an passé, j'avais retenu cette date et je tenais à être présent. C'est la 10<sup>ème</sup> édition de la Sainte Fleur pour tous les villages de l'Avière. 7 heures du matin. Je m'éveille. Dehors, il fait beau, la journée s'annonce belle.

Depuis 1h30, je les imagine. Elles se sont mises en route les voitures anciennes bien fleuries et elles vont suivre l'itinéraire tracé, à la minute près, par le maître d'œuvre Jean-Paul. Cette année, surprise, le président ne conduit pas le cortège. C'est une moto pilotée par Gilles qui ouvre le cortège et pour se faire remarquer, il a fleuri son casque. Parties de Dommartin-aux-Bois, elles vont traverser Adoncourt, Girancourt, Chaumousey, Sanchev et Darnieulles. Là, on s'arrête. La municipalité accueille les participants à la salle municipale pour déguster brioche et boisson chaude. Ambiance chaleureuse. Puis tout le monde reprend la route et se dirige vers Uxegney, Domèvre-sur-Avière. Afin d'éviter Fomerey où doit se célébrer la messe, le cortège prend la route d'Oncourt. Nouvelle surprise, Monsieur le Maire a alerté ses administrés : il y a beaucoup de monde pour applaudir les voitures qui rejoignent Mazeley puis Gigney.

A l'heure prévue, les voitures arrivent à Fomerey. Tout est prêt pour la célébration de la messe ; l'autel est dressé sur une charrette à foi. Tout a été préparé la veille, avec quelques bénévoles très actifs et efficaces. La dernière finition se fera le matin. Il faut installer l'autel, l'orgue, les chaises et les bancs. Les lampadaires de la rue principale ont été garnis d'une couronne faite de lanières de papier coloré. C'est Monsieur le Maire lui-même qui les a installées, lui qui à la fin de l'office remercia tout le monde et invitait à partager le verre de l'amitié et de la fête.

Dans son homélie, l'abbé a évoqué l'enfant aux doigts verts qui transforme tout ce qu'il touche. Il le reverdit et le fleurit. Son père, fabricant d'armes, s'apprête à livrer des armes à deux pays qui se font la guerre. La nuit qui précède l'acheminement des armes des caisses remplies de munitions, l'enfant se lève et touche toutes les caisses. Au moment des tirs, quelques jours plus tard, les obus se croisent, mais se sont des gerbes de fleurs qui forment un arc-en-ciel entre les deux pays. Belle histoire pour inviter à changer et établir entre chacun un climat de confiance et de paix.

Ah, j'allais oublier le lancement des pétales. Il a eu lieu. Une grue mi-géante installée derrière les fidèles assistants à la messe, a permis ce lancement. Grâce à une brise légère, chacun a pu recevoir quelques pétales et admirer le spectacle.

Grâce à la participation de tous : municipalité, bénévoles, chorale, Fidèles venus de partout, une fois de plus la Sainte Fleur des villages de l'Avière a été réussie. Le soleil était de la fête.. J'attends la prochaine, je me suis laissé dire qu'on allait recommencer... ! Alors en 2010, Isidore sera là.



# Association Sportive de Girancourt Dommartin aux bois Chaumousey

L'Association Sportive de Girancourt, Dommartin aux Bois, Chaumousey, dite **ASGDC**, créée en 1978, a pour but de favoriser la pratique des sports dans les 3 communes. Elle est reconnue en préfecture et par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le complexe sportif situé à la zone de TRUZEY (ancienne gare de Girancourt) est composé de 2 stades de Football, d'un bâtiment Vestiaires Douches, d'un Préfabriqué, de deux courts de Tennis et d'un terrain de Pétanque, mis à notre disposition par la Communauté de Commune du POVA. La salle polyvalente de Girancourt est mise à disposition pour les clubs de Judo et Gymnastique.

L'ASGDC, vous propose 5 activités:

- \* **FOOTBALL** (Georges CHARLES tél : 03 29 66 81 51)
- \* **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE** (Monique CARTIGNY tél : 03 29 66 84 75)
- \* **JUDO** (Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95)
- \* **PETANQUE** (Jean-François NICOLE tél : 03 29 66 85 58)
- \* **TENNIS** (Animatrice Estelle MICLO tél : 03 29 66 80 89)

L'ASGDC organise la FOIRE À LA FRITE le dernier week-end du mois de juin à Girancourt. Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues pour cette manifestation. Vous pouvez nous rejoindre en vous adressant auprès d'un membre du conseil d'administration.

## **À noter**

Le dernier vendredi du mois de janvier se déroule l'Assemblée Générale de l'ASGDC où les licenciés des cinq Clubs, les bénévoles ainsi que les sympathisants sont cordialement invités.

✓ **ASGDC PETANQUE**

**38 licenciés**

**Entraînement à partir de mars:**

**Lundi de 18h00 à 20h00**

**Vendredi à 20h00 au stade**

**Pour tout renseignement contacter :**

**Jean-François NICOLE tél : 03 29 66 85 58**

**Dominique VANÇON tél : 03 29 66 81 41**



✓ **ASGDC GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

**50 licenciés**

**Entraînement le mardi :**

**De 19h15 à 20h15 pour de la gym**

**d'entretien**

**De 20h30 à 21h30 pour de la gym plus tonique**

**Pour tout renseignement contacter :**

**Monique CARTIGNY tél : 03 29 66 84 75**

**Anne Marie RUER tél : 03 29 30 98 28**



✓ **ASGDC FOOTBALL**

**200 licenciés**

**Entraînement le mercredi après-midi pour**

**tous les jeunes entre 14h00 et 19h30 selon**

**les catégories.**

**Compétitions le week-end**

**Pour tout renseignement contacter :**

**Georges CHARLES tél : 03 29 66 81 51**

**Eric ZIMMERMANN tél: 03 29 67 78 75**



✓ **ASGDC JUDO**

**59 licenciés**

**Entraînement les mercredis :**

**De 17h00 à 17h50 pour les débutants**

**De 17h50 à 18h50 pour les confirmés**

**De 18h50 à 20h00 pour les grands**

**Pour tout renseignement contacter :**

**Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95**

**Dominique BASSOT tél : 03 29 66 82 29**



# INFORMATIONS

## LOCATION SALLE POLYVALENTE

Pièces à fournir lors de la réservation de la salle polyvalente :

- Attestation d'assurance
- Caution de 300,00 €
- Versement d'un acompte équivalent à 30 % du montant du tarif de location de la salle sera demandé. lors de la réservation. L'acompte sera encaissé systématiquement même en cas d'annulation.

Nouveaux tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 :

|                                                                                                           | HABITANTS | EXTÉRIEURS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|
| Enterrement                                                                                               | 20,00 €   | 20,00 €    |
| Concours, apéritif, vin d'honneur, mariage, réunion, conférence                                           | 50,00 €   | 70,00 €    |
| Soirée dansante                                                                                           | 90,00 €   | 140,00 €   |
| Un repas (midi ou soir)                                                                                   | 90,00 €   | 140,00 €   |
| Deux repas (midi et soir)                                                                                 | 140,00 €  | 180,00 €   |
| Trois repas (midi,soir et midi du lendemain)                                                              | 170,00 €  | 250,00 €   |
| Forfait vaisselle pour repas ou soirée dansante                                                           | 25,00 €   | 50,00 €    |
| Forfait matériel de conférence                                                                            | 30,00 €   | 30,00 €    |
| Caution demandée pour toutes locations de la salle                                                        | 300,00 €  | 300,00 €   |
| Caution demandée en cas de location du matériel de conférence en supplément de la caution citée au-dessus | 600,00 €  | 600,00 €   |

Est considéré comme « Habitant » toute personne qui est domiciliée sur la commune de DOMMARTIN-AUX-BOIS au titre de sa résidence principale.

\*\*\*\*\*

## RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

**Les dates du ramassage des objets encombrants ménagers sont : le 18 Mars et 07 Octobre 2010.**

Les objets encombrants devront être déposés aux emplacements habituels des ordures ménagères la veille au soir.

Il est rappelé que les déchets suivants sont exclus des objets encombrants : les fûts pleins et bidons divers fermés, les carcasses de voitures et les matériels agricoles, tous les pneus et les corps creux comme les bouteilles de gaz.



\*\*\*\*\*

## **RECENSEMENT/ APPEL DE PREPARATION À LA DÉFENSE**

**Le recensement est obligatoire :** si vous êtes de nationalité française OU si vous venez de l'acquérir avant l'âge de 25 ans.

### ❖ QUAND SE FAIRE RECENSER ?

**Dates de recensement :** Les jeunes gens, garçons et filles, doivent se faire recenser **entre la date où ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.**

*Par exemple, si vous êtes né le 10 janvier 1992, entre le 10 janvier et le 30 avril 2008.*

**Cas particulier :** acquisition nationalité française → prendre contact avec la mairie

### ❖ OÙ ET COMMENT SE FAIRE RECENSER ?

**Pour se faire recenser, vous devez vous présenter :**

- à la mairie de votre domicile,
- si vous résidez à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France.

↳ Une attestation de recensement, vous sera délivrée.

### ❖ POURQUOI ?

L'attestation de recensement justifie que vous êtes en règle avec vos obligations du service national de 16 ans à 18 ans, et de 18 à 25 ans, c'est le certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (délivré lors de la JAPD).

L'attestation de recensement ou le certificat de participation à la JAPD est OBLIGATOIRE pour passer des examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ( conduite accompagné, permis de conduire, baccalauréat, CAP, BEP,...).

# MOTS CROISES

Le thème principal de cette grille est notre commune, je vous souhaite un bon divertissement.

Catherine

|    | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |   | ■  | ■  |    |
| 2  |   | ■ |   |   |   | ■ |   |   |   |    |    | ■  |
| 3  |   |   | ■ |   |   |   |   |   |   |    |    | ■  |
| 4  |   |   |   |   | ■ |   | ■ | ■ | ■ |    | ■  |    |
| 5  | ■ |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 6  |   |   |   | ■ |   | ■ |   |   | ■ |    | ■  |    |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   | ■ |   |    |    |    |
| 8  |   |   |   |   |   | ■ |   |   |   |    | ■  |    |
| 9  |   |   |   |   |   |   | ■ |   | ■ |    |    |    |
| 10 | ■ | ■ |   | ■ | ■ | ■ |   |   |   |    |    |    |
| 11 |   |   |   |   |   |   | ■ |   |   |    | ■  | ■  |
| 12 |   |   | ■ |   | ■ |   | ■ |   | ■ |    |    |    |
| 13 |   |   |   |   |   |   |   |   | ■ |    |    |    |

## HORizontalement

- 1- Lieudit de la commune - Démonstratif
- 2- Sire - Parent
- 3- Interjection - Le vin a le sien
- 4- Sert à naviguer
- 5- Lieudit de la commune
- 6- On l'aime pur - Métal précieux
- 7- Pont de la commune - Pareil
- 8- Cri du mouton - Trouble
- 9- Refuges - Mane
- 10- A peur -
- 11- Prénom du doyen - demi-mouche
- 12- Auxiliaire - N'est pas triste
- 13- Art du magicien - Période

## VERTICALEMENT

- 1- Cirque célèbre - Groupe Suédois - Joli mois
- 2- Lestes - Condiment
- 3- Conjonction - Nom du doyen -
- 4- Inscrire -Mail français - Partie du corps
- 5- Compagnie - Monnaie
- 6- A son carnaval - Pronom
- 7- Ancien parti - musique
- 8- Ville brésilienne - France - Patron de la commune
- 9- Tête de teigne - Génisse - Crack
- 10- Lieux saint de la commune
- 11- Démonstratif - Indéfini - Infinitif
- 12- Lieudit de la commune - Règle

*Réponse au prochain numéro...*

## **BON À SAVOIR**

### **Horaires de la Mairie :**

- \* Lundi de 13 heures à 18h15
- \* Jeudi de 16 heures à 17h45
- \* Le samedi, des semaines impaires, de 9 heures à 12 heures.

Une permanence à la mairie est assurée par le Maire et les Adjointes,

Le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin.

### **Horaires de la Poste à Girancourt :**

- \* Le matin de 9h15 à 12h : le lundi, le mercredi et le vendredi
- \*Après-midi de 14h00 à 16h30 : le mardi et le jeudi
- \* Samedi : 9h15 à 12h00 les semaines impaires.

**La bibliothèque communale** est ouverte au public les samedis de 14h00 à 16h00, y compris pendant les vacances scolaire. Un important choix d'ouvrages, régulièrement renouvelé par la bibliothèque départementale, est à votre disposition. **Les prêts de livres sont entièrement gratuits.**

**Le Club Info** a lieu le vendredi soir à 20 heures en période hivernale.

**Horaires de la Déchetterie** : Allée du Val d'Avière 88390 LES FORGES ☎ : 03 29 82 26 10

\* **Hiver** : du 1<sup>er</sup> Novembre au 28 Février

- lundi au jeudi de 14h à 18h
- vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- dimanche de 8h à 12h

\* **Été** : du 1<sup>er</sup> Mars au 31 Octobre

- lundi au jeudi de 14h à 19h
- vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- dimanche de 8h à 12h